



Option facultative art danse au baccalauréat

publié le 16/12/2012 - mis à jour le 14/01/2013

Descriptif :

Tout d'abord il convient de préciser qu'il ne faut pas confondre l'option "Art Danse" avec l'option "Danse EPS" que l'académie de Poitiers ne propose plus dans le cadre de l'option facultative EPS

Tout d'abord il convient de préciser qu'il ne faut pas confondre l'option "Art Danse" avec l'option "Danse EPS" que l'académie de Poitiers ne propose plus dans le cadre de l'option facultative

Cette épreuve s'adresse à un public ayant acquis une culture artistique et chorégraphique confirmée. Les candidats doivent avoir réellement pratiqué la danse sous des formes diversifiées et s'être intéressés aux évènements artistiques associés.

Des connaissances générales sur l'Histoire de cet Art et sur les procédés de composition chorégraphique en relation avec le programme de terminale leur seront indispensables lors de l'entretien.

« L'épreuve telle qu'elle est conçue vise à apprécier chez le candidat :

- ses connaissances et compétences acquises en tant que danseur, chorégraphe et spectateur ;
- sa capacité à décrypter les marquages culturels et sociaux qui modèlent le geste, dans la vie quotidienne comme dans une chorégraphie ;
- sa capacité d'appropriation, de transposition, d'interprétation et de composition à partir du matériau gestuel ;
- sa capacité à témoigner d'une réflexion sur le rôle du corps comme outil de création et de pensée ;
- sa capacité à élaborer une observation, une analyse argumentée et critique en relation avec les pratiques individuelles et collectives vécues et prélevées » (BO N°44 du 28 novembre 2002)

Le programme fait référence au BO Hors Série n°4 du 30 août 2001

Les modalités de l'épreuve sont expliquées dans le **BO n°44 du 28 Novembre 2002**

Chaque candidat doit le jour de l'épreuve obligatoirement présenter au jury une fiche synthétique au moment de l'appel (présente sur le BO et jointe en annexe).

Nature et modalités de l'épreuve (BO 44 du 28/11/2002)

L'épreuve comporte une partie pratique, constituée d'une composition chorégraphique et d'une improvisation individuelle suivie d'un entretien. L'ensemble donne lieu à une note globale sur 20 points.


Elle se déroule en trois temps après présentation de la fiche synthétique aux examinateurs.


	Durée : de 2 minutes à 3 minutes	
La composition chorégraphique (du solo au quatuor)	Le candidat présente une composition chorégraphique de 2 minutes à 3 minutes, soit en solo, soit en y associant de 2 à 4 danseurs, choisis parmi ses partenaires habituels de danse. La composition chorégraphique élaborée en cours d'année doit témoigner des outils gestuels et syntaxiques acquis dans le cadre du programme de terminale et mettre en jeu des qualités inventives de construction et d'interprétation. Si le choix a été fait d'un accompagnement sonore, le support en est fourni par le candidat. Sur un CD gravé	notée sur 7 points

L'improvisation individuelle (temps de préparation : 30 minutes)	<p>Durée : de 1 minute à 2 minutes</p> <p>Le candidat présente une improvisation individuelle d'une durée de 1 minute à 2 minutes, à partir d'une thématique qu'il aura tirée au sort parmi les différentes propositions faites par la commission d'interrogation (un professeur de l'éducation nationale et un professionnel partenaire d'un enseignement de ce domaine). Les thématiques proposées par les examinateurs en relation avec le programme de terminale (le geste) peuvent revêtir la forme d'un mot ou d'une phrase, mais ne doivent pas être d'une longueur excessive.</p> <p>À partir de la thématique tirée au sort, les candidats disposent de 30 minutes pour préparer leur improvisation, en l'accompagnant d'un des deux supports musicaux proposés par les examinateurs ou du silence.</p>	notée sur 7 points
L'entretien, à partir des deux prestations et de la fiche synthétique (obligatoire) remise au jury au moment de l'appel.	<p>Durée : 15 minutes</p> <p>La production de la fiche synthétique par tous les candidats est une obligation Cette fiche, rédigée par le candidat, fait état de son travail personnel et des activités qu'il a menées, en lien avec la culture chorégraphique (exposés, rencontres, recherches personnelles, fréquentation de spectacles, participation éventuelle à des événements artistiques.</p> <p>L'entretien porte, de façon équitable, sur l'improvisation et la composition présentées par le candidat. À cette occasion, ce dernier est amené à exposer, de manière construite, ses intentions, à justifier ses choix par rapport aux objectifs poursuivis, en citant, en tant que de besoin, ses sources et références éventuelles. La prestation orale du candidat, au cours de cet entretien, ne doit pas se limiter à une narration de ce qui a été fait ; elle doit permettre d'apprécier sa capacité à réfléchir sur sa pratique, être l'occasion d'une prise de recul et d'une mise en cohérence</p>	noté sur 6 points
L'ensemble		Noté sur 20 points

Vous trouverez en pièce jointe, un document pour vous aider à préparer cette épreuve. Il a été rédigé par Madame **Pascale Mayeras**, professeur d'EPS au lycée J Dautet de La Rochelle, responsable de l'enseignement art danse dans ce lycée.

Documents joints

 **Conseils pour préparer l'épreuve de l'option facultative Bac Art/Danse en candidat individuel** (PDF de 184 ko)
document d'aide pour vous aider à préparer cette épreuve. Il a été rédigé par Madame **Pascale Mayeras**.

 **Option facultative Art danse au Bac-annexe** (Word de 30 ko)
fiche synthétique (obligatoire) à remettre au jury au moment de l'appel



Académie de Poitiers

Avertissement : ce document est la reprise au format pdf d'un article proposé sur l'espace pédagogique de l'académie de Poitiers. Il ne peut en aucun cas être proposé au téléchargement ou à la consultation depuis un autre site.